

## **Déclaration commune sur la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage.**

*Présentée par Caritas Internationalis<sup>1</sup> et Anglican Alliance à l'occasion de la cinquième consultation thématique du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : « Le trafic des migrants, la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage, ainsi que les questions d'identification, de protection et d'assistance aux migrants et victimes de la traite. »*

Vienne, ONU, le 5 septembre 2017

Cher Président, Chers Co-Animateurs,

La traite des êtres humains et l'esclavage sont un « crime contre l'humanité », ils violent l'essence même et la nature des être humains et leur capacité de construire des relations prospères et des communautés visant le bien commun. Les migrants, qui cherchent une sécurité et une vie meilleure, se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable : dans l'absence de choix sûr, ils deviennent souvent victimes de la traite des êtres humains.

Caritas et d'autres organisations confessionnelles travaillent à la base, avec des migrants, des réfugiés et des victimes de la traite. Nous aidons directement les victimes de la traite, nous empêchons le trafic dans les communautés vulnérables et nous plaidons pour la mise en œuvre d'une législation contre la traite.

Dans la Déclaration de New York, les États ont reconnu que « les réfugiés et les migrants courent un plus grand risque d'être victimes de la traite et soumis au travail forcé ». Les États engagés dans le combat de la traite des êtres humains, notamment par des mesures ciblées pour en identifier les victimes ou les personnes en situation de risque, et dans la prévention de la traite des êtres humains parmi les personnes affectées par un déplacement, se sont aussi engagés à établir ou améliorer les politiques nationales et régionales de lutte contre la traite des personnes.

Afin de tenir ces engagements, nous présentons les recommandations suivantes à intégrer au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, basées sur notre expérience en matière de traite parmi les populations de migrants et de réfugiés :

1. Il est crucial que les États augmentent leur capacité d'identifier correctement, puis de protéger et de venir en aide aux victimes. Le principal défi est l'identification des cas de traite d'êtres humains parmi les réfugiés et les migrants. Selon les organisations Caritas qui travaillent sur le terrain, dû à la prolifération des conflits qui affectent principalement des civils et dont le résultat est un nombre sans précédent de personnes déplacées de force, la traite des êtres humains et l'exploitation semblent être en augmentation. Davantage de ressources devraient donc être allouées à améliorer l'identification et les capacités de prise en charge des possibles victimes et ce, parmi une grande variété d'intervenants de première ligne auprès des migrants, comme les travailleurs sociaux, les médecins, la police, les religieux et autres. Toutes les parties prenantes devraient mettre en place de meilleurs systèmes de protection pour les personnes en situation de risque et prêter assistance aux victimes pendant et après les urgences. Les programmes de réponse d'urgence, que ce soit pendant la phase de conflit ou en soutien auprès des personnes exilées, doivent améliorer leurs efforts pour traiter l'exploitation ou la

---

<sup>1</sup> Avec les contributions particulières de Caritas Ukraine, Secours Catholique, Caritas Espagne

présence de groupes vulnérables comme les enfants, en particulier ceux qui sont sans tuteur familial, les femmes non accompagnées ou les minorités persécutées<sup>2</sup>.

2. Les États devraient établir des mécanismes de collaboration régulière avec les organisations de la société civile, en particulier par rapport à l'identification des victimes de la traite des êtres humains. Beaucoup de victimes accèdent d'abord à l'aide de la société civile et des organisations confessionnelles pour la reconnaissance de leur statut, très souvent par manque de confiance envers les institutions de l'État. Le rôle important des organisations de la société civile devrait être reconnu et soutenu par les États en établissant des consultations régulières avec ces dernières et en mettant en œuvre notamment la fonction de rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, entre autres.
3. La traite des êtres humains s'alimente de désinformation et d'ignorance. Ce facteur clé déterminant reconnu, une déconnexion est perçue entre les sphères d'influence des gouvernements et des populations vulnérables au risque de devenir victimes de la traite des êtres humains. Il est recommandé que les gouvernements travaillent à mettre en place de meilleurs processus de communication et de consultation avec leurs populations vulnérables identifiées ou encore à promouvoir les processus d'éducation par les pairs qui impliquent les victimes de la traite. Ces processus demanderont un investissement de ressources et le recrutement de personnel pour assurer de bonnes consultations et une communication effective dans l'acquisition d'information et de connaissances utiles pour combattre la traite des êtres humains.
4. Il est extrêmement important d'établir des mécanismes plus efficaces et plus rapides d'identification et d'assistance aux victimes, notamment les mécanismes nationaux d'orientation pour leur fournir une protection à long terme adéquate. Certaines de nos organisations membres soulignent que le processus de reconnaissance du statut des victimes est compliqué, long et centralisé. Les victimes sont obligés d'attendre de longues périodes pour être reconnus et recevoir l'aide du secteur public. Les unités locales pour l'identification des victimes, notamment les forces de l'ordre, devraient être renforcées et formés de façon adéquate à l'identification rapide des victimes de la traite et à leur traitement comme victimes nécessitant une protection et non, comme dans les cas où elles ont été forcées à mener des activités illégales, comme objets de la justice pénale.
5. Les migrants mineurs non accompagnés ou isolés ont besoin d'une orientation et d'un soutien de la part d'un système national de protection de l'enfance basé sur un cadre légal capable de les protéger de la violence, de l'abus, de l'exploitation et de l'abandon. Ces enfants courent un risque accru d'être victimes du trafic durant leur voyage mais aussi dans des camps surpeuplés. Beaucoup d'entre eux disparaissent, certains survivent en étant exploités ou retenus en captivité pour être échangés contre une rançon. Par ailleurs, l'enfermement (détention ou rétention) des enfants pour des raisons de migration ne devrait pas avoir lieu.
6. Finalement, « la priorité [la plus] urgente dans ce contexte est la disposition de canaux légaux pour les réfugiés... Nous avons besoin de corridors pour tous les différents types de personnes en déplacement - à long terme et à court terme - pour leur protection et pour des raisons économiques, temporaires et permanentes. Cela requiert une collaboration bien plus efficace aux niveaux à la fois bilatéraux et multilatéraux. »<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Recherche-action sur la traite des êtres humains dans les situations de conflits et post-conflits, du Secours Catholique, juillet 2016.

<sup>3</sup> Ethique dans l'action pour un développement durable et intégral : déclaration sur la migration, 6 juin 2017



**ANGLICAN ALLIANCE**  
Development · Relief · Advocacy